

Pas de prime "eau douce" dans la commune de Durbuy

La demande déposée par le groupe Ecolo a été rejetée au récent conseil communal.



Nadia Lallemand

Publié le 18-10-2022 à 19h35



Profitez de toute l'actualité de DH Les Sports + pendant 3 mois à moitié prix !

Lundi soir, au conseil communal de Durbuy, le groupe Ecolo a déposé une proposition de motion pour que le collège élabore un règlement permettant l'octroi d'une prime communale à l'installation d'un appareil anti-calcaire ou anti-tartre.

Dans cette motion, les écologistes rappellent qu'avant le 8 mars 2022, la plupart des villages situés au sud de l'Ourthe recevaient une eau douce et de grande qualité, provenant d'une source locale et du réservoir de Nisramont. Ces mêmes villages reçoivent désormais une eau très calcaireuse, à la suite de la modification du réseau de distribution d'eau par la SWDE.

En effet, cette dernière, en partenariat avec la CILE (Compagnie intercommunale liégeoise des eaux), a mis en service une nouvelle alimentation pour Durbuy, au départ du captage de la CILE à Ouffet. Cette modification a nécessité des travaux qui ont duré plusieurs années 12 millions € d'investissements, deux nouvelles stations de pompage construites et 21,65 km d'adductions placées.

En fonction des consommations au départ du réservoir, une vanne automatique permet de compléter l'alimentation avec l'eau du Néblon. Les 1 700 m³ de Vesin étaient auparavant alimentés par le captage de la Cressionnière, avec Nisramont en appui. C'est désormais le Néblon qui joue le rôle de sécurité.

Toujours selon les écologistes, l'eau du captage du Néblon est très calcaireuse et le dépôt dans les appareils ménagers entraîne des coûts de consommation énergétique plus importants et provoque une obsolescence plus rapide des appareils. D'où l'importance d'installer un appareil anti-calcaire dont le coût est estimé entre 1000 et 2000 euros.

La motion a été qualifiée de "populiste" par le chef de file de la majorité d'autant qu'une prime communale de quelques dizaines d'euros ne permettrait guère d'alléger le montant de l'investissement. Elle a, par conséquent, été rejetée par tous les mandataires à l'exception d'Éric Jurdant, le conseiller Ecolo qui l'avait déposée.

N.L.